

Jean-Baptiste André Godin à Calixte Souplet, 26 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (29r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Calixte Souplet, 26 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45290>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 mai 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Souplet, Calixte \(1810-1867\)](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Sur le tarif de l'octroi de la ville de Guise. Godin demande à Souplet si le tarif de l'octroi de la ville de Saint-Quentin établit une différence entre la chaux vive et la chaux hydraulique et dans quelle catégorie est placée la chaux de Tournai. Il lui explique que le maire de Guise taxe la chaux de Tournai à 25 centimes l'hectolitre comme une chaux hydraulique au lieu de 5 centimes l'hectolitre, tarif pour la chaux vive.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Impôts](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées [Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)

Lieux cités [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
